

Pensons aux besoins des enfants d'abord.

Projet de loi 124

Mémoire adressé à :

A/S Denise Lamontagne, Avocate
Secrétaire de la commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. (418) 643-2722
Télécopie (418) 643-0248

Groupe signataire : Des responsables de service de garde en milieu familial du CPE La Passerelle de Saint-Amable et leur conseillère pédagogique.

Adresse : 187 rue David, Saint-Amable Qué. J0L-1N0
Téléphone : (450) 649-9826 poste 227

Mesdames, Messieurs,

Depuis le dépôt du projet de loi 124, le réseau des centres de la petite enfance semble fortement ébranlé et inquiet. Même avant le dépôt on pouvait sentir l'inquiétude partout où il y avait des gens faisant partie de la grande famille des CPE.

Lorsque nous avons enfin pu mettre la main sur ce projet de loi, à la fois tant attendu et tant redouté, nous nous sommes dit que nous avons raison d'être inquiets.

Ce projet de loi se veut une atteinte à ce que le Québec avait construit de plus précieux, c'est-à-dire des services de garde de qualité pour les enfants.

Depuis plus de trente ans que les femmes du Québec travaillent d'arrache-pied pour réussir à créer des services de garde de qualités et accessibles pour les familles du Québec. Elles en étaient rendues là, il ne restait peut-être que quelques petits pas à franchir pour arriver, elles étaient sur la bonne voie. Avec son projet de loi, Madame Thériault vient mettre la hache à ce modèle de garde qui est reconnu comme étant exceptionnel autant de la part du reste du Canada qu'internationalement.

Jusqu'à tout récemment, le réseau était encore en pleine expansion. Tout près de 200 000 places développées, non pas par Madame Thériault comme elle l'affirme dans ses élocutions mais par toutes ces femmes (et quelques hommes) du réseau qui ont cru au projet et qui ont mis tout leur cœur au travail afin d'offrir aux enfants, des services de garde diversifiés et de qualité. Nous étions rendu au stade de la consolidation, le moment où nous devions voir ou nous en étions rendu afin de continuer d'innover et de continuer à augmenter la qualité des services offerts et ce à travers le Québec en entier. Malheureusement, si le projet de loi 124 est adopté, les CPE n'auront même pas la chance de continuer le travail déjà bien entamé.

L'équipe des RSG (responsables d'un service de garde en milieu familial) du CPE La Passerelle et leur conseillère pédagogique ont tenu à faire ce mémoire afin de se faire entendre pour que ce projet de loi ne soit pas adopté.

Nous les RSG avons pour la grande majorité choisit notre CPE, nous y avons créer des liens personnalisés avec le personnel de ce CPE. Nous avons un lien de confiance avec eux, un sentiment d'appartenance autant avec le personnel du CPE qu'avec les autres RSG qui en font parti. Nous sommes aussi très satisfaites du soutien pédagogique qui nous est offert d'autant plus que les réponses à nos questions ou nos besoins nous sont fourni dans un court délai.

Les réunions qui nous sont offertes par notre CPE nous permettent d'être à jour sur tout ce qui se passe dans le monde de la petite enfance, de travailler en équipe sur le programme éducatif, sur la qualité des services, d'échanger avec d'autres RSG sur notre quotidien et plus encore. Nous voulons conserver tout cela. Nous n'avons pas envie de faire partie d'une « Méga structure » (bureau coordonnateur) qui auront en moyenne 700 à 1000 places à coordonner. Il y aura donc dans ces bureaux environ 150 à 200 RSG. Les services seront donc diminués et surtout ils seront rendus impersonnels, aucun esprit d'équipe ou sentiment d'appartenance ne sera possible. Nous serons donc rendu de simples numéros.

Des responsables de service de garde en milieu familial du CPE La Passerelle de Saint-Amable et leur conseillère pédagogique.

Que dire aussi de l'article de loi # 53 qui stipule que le bureau coordonnateur aura le droit de ne pas renouveler notre reconnaissance aux trois ans. Surtout quand on sait qu'il n'y aura pas de conseil d'administration et que cette décision sera prise par la personne responsable du bureau coordonnateur. Si par un malheureux hasard les liens sont difficiles entre cette personne et une RSG, elle aura tout le pouvoir pour ne pas lui renouveler son permis sans aucune possibilité de recours au TAQ pour les RSG.

Tout ceci amènera une précarité d'emploi qui causera du stress pour les RSG, ce qui aura pour effet de diminuer la qualité de vie des RSG. Par le fait même les enfants en seront indirectement affectés car pour offrir le meilleur de soi-même, il faut d'abord se sentir bien.

De plus, Madame Théberge n'a pas cessé de dire que tous les milieux de garde resteraient là, que toutes les RSG seraient transférées au bureau coordonnateur de sa région. Ce qu'elle a omis de mentionner c'est que le bureau coordonnateur aurait un an pour refaire toutes les démarches de reconnaissance. Ce qui revient à dire que rien n'est certain.

Dans ce projet de loi il n'y est plus question du «Programme Éducatif» mais plutôt d'une «démarche éducative». Depuis l'implantation du «Programme Éducatif», nous avons travaillé fort pour se l'approprier, le comprendre, l'appliquer et nous y avons cru. Entre autre parce que ce programme visait à favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant, pour qu'il s'épanouisse pleinement, dans toutes les dimensions de sa personne. Maintenant que nous l'avons bien compris et que nous sommes capable de l'appliquer vous voulez le changer pour une simple «démarche éducative». Nous nous opposons fortement à toute atteinte à la qualité des services offerts aux enfants, nous voulons continuer à approfondir l'application du «Programme Éducatif» qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant.

Dans vos discours, ce qui nous peine beaucoup, c'est le fait que vous pensiez d'abord aux besoins des parents d'avoir accès à des services de garde atypique c'est-à-dire de soir, de nuit, de fin de semaine et même jusqu'à 48 heures d'affilées. Avez-vous vraiment pensé aux besoins des enfants là-dedans? Comment est-il possible de penser qu'un enfant de 6 mois, de 2 ans ou de 4 ans ait envie de passer 48 heures consécutives sans ses parents, à l'extérieur de chez lui avec 2 ou 3 adultes différents pour couvrir tous les quarts d'horaire de travail. Permettez nous d'en douter. Nous sommes d'accord avec le fait que ce ne sont pas tous les parents qui travaillent de 9 à 5, par contre pourquoi ne leur donneriez-vous pas les subventions à eux afin qu'ils puissent engager quelqu'un à la maison pour les moments où ils doivent aller travailler. Les parents auraient moins de déplacements et les enfants pourraient dormir toute la nuit confortablement dans leur lit au lieu de se faire réveiller à 11h00 p-m chez leur service de garde car maman vient les chercher après son quart de travail ou encore, se faire tirer de leur lit à 10h00 p-m pour aller au service de garde car papa part faire son chiffre de nuit... Allons, soyons humains et donnons la chance à ces enfants d'avoir une vie et une routine normale. Les enfants n'ont pas à subir ce genre de torture.

Avec ce projet de loi Madame Théberge, vous dites vouloir augmenter la qualité des services offerts aux RSG. Pouvez vous nous expliquer comment vous entendez faire cela avec 50 millions de coupures, tout en éloignant les services de notre domicile. Comment expliquez-vous le fait que vous laissez la porte ouverte à «n'importe qui» pour venir

coordonner les places en milieu familial. Ce «n'importe» qui aura-t-il la même expertise que mon CPE ??? S'il s'agit d'une compagnie privée qui a pour objectif de ne pas trop faire de dépenses, engageront-ils des gens qui n'ont aucune expériences dans le domaine afin d'avoir moins de salaire à lui verser ??? Comment pouvez-vous en tant que Ministre de la Condition Féminine faire perdre leur emploi à 750 FEMMES, sans que personne n'ait son mot à dire???

Une dernière chose Madame Théberge, nous sommes dans un pays démocratique n'est ce pas? Alors pourquoi vous donnez vous le droit, dans votre projet de loi, d'adopter un règlement pour l'application de la loi **sans obligation de publication** ??? Est-ce parce que vous avez des choses à cacher ???

Nous vous demandons donc Madame Théberge de faire des consultations publiques avant l'adoption de votre projet de loi ou encore mieux, nous vous demandons de retirer ce projet de loi dans son entier. Croyez-nous, nous faisons cette requête de notre plein gré car contrairement à ce que vous vous plaisez à dire aux médias, ce n'est pas notre CPE qui nous ont fait des peurs et du harcèlement pour qu'on rejette ce projet de loi, nous n'avons eu qu'à le lire pour comprendre tous les enjeux qu'il comportait, nous sommes des femmes intelligentes et informées et n'avons pas besoins de se faire manipuler comme vous le dite pour avoir une opinion et vouloir la défendre.

Ce document à été écrit par :

- Chantal Potvin (RSG)
- Mélanie Bouchard (RSG)
- Linda Campbell (RSG)
- Sophie Passemard (RSG)
- Nathalie Goyette (RSG)
- Nathalie Gagné (RSG)
- Lucie Labelle (RSG)
- Maryse Tremblay (RSG)
- Johanne Connell (RSG)
- Nicole Venne (RSG)
- Danielle Legault (RSG)
- Rita Huneault (RSG)
- Chantal St-Jacques (RSG)
- Jacqueline Poulin (RSG)
- Marie-France Morin (RSG)
- Mélanie Pharand (RSG)
- Christiane Soucy (Conseillère pédagogique)